



**Ce formulaire doit obligatoirement être accompagné des plans suivants (au format DWG) pour que votre demande soit recevable :**

- un plan de situation à l'échelle 1/10 000<sup>ième</sup> ou 1/5 000<sup>ième</sup> ;
- un plan parcellaire à l'échelle calé en coordonnées Lambert indiquant :
  - les alignements des voiries existantes ;
- en cas de création de nouvelles voiries, un plan terrier calé en coordonnées Lambert indiquant :
  - le tracé de la voirie du lotissement ;
  - les alignements des voies publiques, la largeur des chaussées et des trottoirs et les profils en travers ;
  - les courbes de niveau sur l'ensemble du terrain ;
  - les équipements publics (égouts, canalisations...).

**Déroulement de la procédure administrative :**

1. Le lotisseur introduit sa demande via le présent formulaire et ses pièces jointes.
2. Si la demande est jugée recevable, dans les dix jours ouvrables à date de la réception de la demande, le Gestionnaire de Réseau informe le demandeur sur les conditions de faisabilité de l'équipement du lotissement en électricité/gaz/éclairage public et sur la nécessité ou non d'installer un local cabine via un rapport d'avis préalable.
3. Si la demande est jugée non recevable, le demandeur est averti par téléphone des raisons de la non-recevabilité de sa demande.

L'information générale sur les règlements techniques et les raccordements de lotissements est disponible sur [www.ores.net](http://www.ores.net)